L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 3 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ.

TROUVÉ.—Une vache est entrée chez le soussigné. On peut la réclamer en prouvant la propriété et payant les frais. Pierre Descoeg, Bayou St-Jean, Canal Marigny.
2 sept—3f

FLAUDUMEYER & CO., Imprimeurs, No 212 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et composées depuis 25c la centaine. 18 mars—1 an

DEMANDES.

DEMANDE—Par un jeune homme Américain, ayant d'excellentes références, position où il pourrait donner des références, position où il pourrait donner des leçons à une famille respectable, ou le français est parlé. S'adresser W. S. W. bureau de l'Abeille. 3 sept—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Une librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son matériel, comprenant pentes, articles religieux, fournitures, de bureaux. Conditions.—Comptant.
16 août—dim jusf ⊕

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Vente Judiciaire.

TROISIÈME COUR DE LA CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 5.886. Chas. Konnecker vs. O. Sourian—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Porte de la Cour, à l'Hôtel de Ville, ce LUNDI, 7me jour de septembre 1891, à midi, en face de la bonne coin des rues Chestnut et Peter, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans,

Une lot de meubles de maison, une glacière, un comptoir, cinq sorbetières, une tente, deux lampes à gaz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée

Conditions—Comptant sur les lieux.
L. C. MURPHY, Constable,
3me Cour de Cité de la Nlle Orléans.
26 août—29 août 7

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33 703—Division N—Attendu que Peter Joseph Kramer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Mme Gertrude Kramer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser de venir à l'adjudication de la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 8 12

Succession de Jacob Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,212—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John W. Bierman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 sept—3 8 12 Greffier.

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,700—Division A—Attendu que Théophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2sept—2 6 11

Succession de Frank J. Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,763—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Lange, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Emma Mae Orlando, femme d'Andrée de Mopin épse Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33 695—Division D—Attendu que Marion Glover Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emma Mae Gladys femme de feu Marion Glover Sr. décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—sept 3 6

Succession de Chas P. Angell et Mme Honor G. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,153 et 32,354 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sima Taylor Angell, administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—29 sept 3 6

Succession de Charles Petrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,212—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Charlotte Duke, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Hiram Seiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,365—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John W. Bierman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
28 août—29—2 6 10 Greffier.

Succession de Rice Anne Mary Hammond épse Jacob Lobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,918—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christiana Krob, veuve de Frederick Yerk, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—Sept 2

Succession de Robert Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,520—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice Hammond, veuve de Robert Roberts, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—26 30—4 sept.

AVIS AUX CREANCIERS

John H. Longmuir vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33 132—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mr. Alcide Bonoroce, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Succession de Hence Berberich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,918—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Bierman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
28 août—29—2 6 10 Greffier.

Succession de Mme Anne Hammond épse Jacob Lobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,919—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Christiana Krob, veuve de Frederick Yerk, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
25 août—25 30—Sept 2 6 11 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 SEPTEMBRE—CLASSE No 307
Tirage de 4 heures P. M.

5 18 | 2 43 56 39 47 53 72 70 | 8 3 52 10

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINGARD,
Commissaires

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été connue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les trois mois (le 1er Février, etc) sous l'ordre et le contrôle du Général Beauregard.

Honnêteté depuis vingt ans, sur l'intégrité de ses tirages et la prompte paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous supervisons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont sous notre direction et que les mêmes se font avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payent tout gros lots gagnés dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

5,134 Lots se montant à ... $1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE 20 ET 10c, envoyés aux correspondants.

Adresser à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service des mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales refusent toujours de laisser passer les lettres OBÉISSANTES adressées à Paul Conrad, mais elles ne feront pas parvenir les lettres DÉSOBÉISSANTES adressées.

—Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage — nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

AVERTISSEMENT. — La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opérations jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit arrêt et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement et la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'en 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs requérant d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot gagnant.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE
VS.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans la Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, en janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Saint, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, chacun, vingt-six pieds de façade rue Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges dudits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dûment et régulièrement mises en vente de sa charte et des lois: le tout, ainsi qu'il est, de droit, de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et semi-bâtisses dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Brandtz vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1842 et annexé à un acte du 22 juillet 1842, passé devant Pollock, notaire alors en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Milvaud mesurant trente pieds de façade rue Quartier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant le même propriété acquise par le défendeur de Louis Lodoïse Claudel Barjac, par acte passé par devant André D. Dufourcant, notaire, le 2 septembre 1869, lequel lot y a été acquis par Joseph Sellage par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, liv 97, folio 405.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1842 et annexé à un acte du 22 juillet 1842, passé devant Pollock, notaire alors en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Milvaud mesurant trente pieds de façade rue Milvaud sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant le même propriété acquise par le défendeur de Louis Lodoïse Claudel Barjac, par acte passé par devant André D. Dufourcant, notaire, le 2 septembre 1869, lequel lot y a été acquis par Joseph Sellage par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire, le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, liv 97, folio 405.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, comme plan No 72, sept lignes de façade rue Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges dudits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dûmement et régulièrement mises en vente de sa charte et des lois: le tout, ainsi qu'il est, de droit, de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et semi-bâtisses dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Brandtz vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans le 3 ième District de cette ville, dans l'île borne par les rues Claiborne, Mandeville, Espinosa et Bienville, portant chacun vingt-cinq pieds de façade rue Espinosa sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Bienville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Espinosa sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Bienville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegel par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, liv 97, folio 405.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1842 et annexé à un acte du 22 juillet 1842, passé devant Pollock, notaire alors en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Milvaud mesurant trente pieds de façade rue Milvaud sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Lodoïse Claudel Barjac, par acte passé par devant André D. Dufourcant, notaire, le 2 septembre 1869, lequel lot y a été acquis par Joseph Sellage par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 425.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de chérit de propriété foncière et manufacture de glace, incisant boulinières, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains carrés de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île dite Carrollton, et connu sous le numéro 1 du plan, lequel est borné par les rues Foucher, Annonciades, Doyle et Carondelet, et désignés comme lot No 23 et mesurant vingt-cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciades, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté du divisant du lot No 24 et cent vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première; le dit lot formant le coin des rues Foucher et Annonciades.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de vente de Jean Baptiste Fabre, passé devant Ernest Kirchner, notaire, le 3 octobre 1889.

Mise à prix: $2,000 comptant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District de cette ville, le VENDREDI, 25 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans le 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, en janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Saint, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, chacun, vingt-six pieds de façade rue Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges dudits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dûmement et régulièrement mises en vente de sa charte et des lois: le tout, ainsi qu'il est, de droit, de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et semi-bâtisses dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Brandtz vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans le 3 ième District de cette ville, dans l'île borne par les rues Claiborne, Mandeville, Espinosa et Bienville, portant chacun vingt-cinq pieds de façade rue Espinosa sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Bienville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Espinosa sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, et ayant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Bienville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegel par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 405.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1842 et annexé à un acte du 22 juillet 1842, passé devant Pollock, notaire alors en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Milvaud mesurant trente pieds de façade rue Milvaud sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Lodoïse Claudel Barjac, par acte passé par devant André D. Dufourcant, notaire, le 2 septembre 1869, lequel lot y a été acquis par Joseph Sellage par acte passé devant André D. Dufourcant, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 405.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sur le plan de Miro, comme plan No 72, sept lignes de façade rue Julie sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges dudits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dûmement et régulièrement mises en vente de sa charte et des lois: le tout, ainsi qu'il est, de droit, de l'adjudication, comptant.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Lafayette et Gironde, dite Première (bornée par les rues Deuxième et Chippewas.)

Mme Veuve Gertrude Hammel vs Wm Long et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété désignée ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île dite Carrollton, et connu sous le numéro 1 du plan, lequel est borné par les rues Foucher, Annonciades, Doyle et Carondelet, et désignés comme lot No 23 et mesurant vingt-cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciades, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté du divisant du lot No 24 et cent vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première; le dit lot formant le coin des rues Foucher et Annonciades.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de vente de Jean Baptiste Fabre, passé devant Ernest Kirchner, notaire, le 3 octobre 1889.

Mise à prix: $2,000 comptant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. C. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de valeur et de chef dans le Deuxième District.

348 rue Magazine, entre Delord et Perdiere.

PARK CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—R. C. Curtis, encanteur—MARDI, 15 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé daté le 1er septembre 1891, pour la succession de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

8 nécessaires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminée, encadrements en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir avec glace française épaisse, et deux fauteuils assortis.

2 nécessaires combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Brusselles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts oreillers, traversins, gravures, sèaux à charbon, stores, tringles, lavabos, vaisselle, pendules, rideaux, matériel et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
2 sept—27 12 an 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE
VS
SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé daté le 1er septembre 1891, pour la succession de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

8 nécessaires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminée, encadrements en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir avec glace française épaisse, et deux fauteuils assortis.

2 nécessaires combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Brusselles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts oreillers, traversins, gravures, seaux à charbon, stores, tringles, lavabos, vaisselle, pendules, rideaux, matériel et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
2 sept—27 12 an 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE
VS
SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé daté le 1er septembre 1891, pour la succ